MADAME SIMONE MANGEOLLE

En 1989 Mr ROBERT, maire sortant et tête de liste n'est pas élu. Le vote, des treize membres du premier conseil municipal issus des deux listes présentes aux élections, sept voix contre six, se porte en faveur de madame Simone MANGEOLLE. A 59 ans elle devient la première femme maire de MARON.

L'engagement pour sa commune chez cette femme énergique date de 1963. A cette époque, elle assiste aux réunions de l'Association du Conseil paroissial, sous l'égide des Familles rurales de Nancy, organisées par Mme DOYON. Un article sur l'inexistence des femmes aux élections des conseils municipaux déclenche un débat et sa prise de conscience, on ne parle pas encore de parité. Pour mémoire : la loi, dite sur la parité de juin 2000 et renforcée en 2007, ne concerne que les communes de plus de 3500 habitants.

En 1965, elle est élue conseillère municipale aux élections de MARON.
Rappelons que le 20 avril 1944, le gouvernement provisoire d'Alger sous la présidence du Général de Gaule donne le droit de vote aux femmes, et c'est en avril 1945 que des femmes votent et sont élues à des élections municipales.
Le maire élu, Monsieur THEVENIN, lui confie les affaires sociales. Il ne se passe pas un jour sans qu'elle fasse un tour à la Mairie. Elle prend très à cœur sa mission : elle aime le contact avec les gens et écoute leurs problèmes et attentes…En 197O, elle crée l'Association Familiale, mais c'est un homme qui lui est préféré comme président : les coutumes restent tenaces !
Malgré cela, elle met en place une Ruche pour garder les enfants pendant les vacances scolaires. Dans le presbytère les enfants sont accueillis par une monitrice diplômée et deux stagiaires dans trois pièces aménagées par des bénévoles et grâce aux dons de Mme COLIN résidant route de TOUL , le mari est marchand de bois à VILLERS LES NANCY.

Son premier mandat se termine en 1971. Durant près de vingt sept ans, elle persévère et se représente : cela vaut le coup de se battre pour ses projets. Les habitants lui témoignent leur confiance et la réélisent comme conseillère :

en 1971 – 1977 avec pour maire Monsieur BRION
en 1977 avec Monsieur BRION réélu. Mais en 1978, il démissionne suite au mécontentement occasionné par la mise en place de panneaux d'interdiction de stationner dans le village.

en 1978 avec Monsieur COMMENVILLE qui lui succède. Mesdames CUREAU et DEVILLARD sont également élues et renforcent la présence féminine au sein de ce nouveau conseil municipal. Les affaires sociales leur incombent toujours.
en 1983 -1989 avec Monsieur COMMENVILLE réélu - son premier adjoint est Monsieur ROBERT. Madame MANGEOLLE change de statut et devient deuxième adjoint : toujours du social mais en plus elle est chargée des écritures : les fichiers d'état civil et les extraits de naissance qu'il faut rédiger à la main en toutes lettres.
A cette époque, seul le maire et son premier adjoint perçoivent une indemnité de fonction : Monsieur ROBERT décide de partager la sienne avec Madame MANGEOLLE : il est important de rappeler cette décision personnelle.
Au décès de Monsieur COMMENVILLE, Monsieur ROBERT devient maire et Madame MANGEOLLE son premier adjoint. Les travaux d'assainissement de la rue de FLAVIGNY et de la rue de TOUL sont réalisés pendant ce mandat..

En janvier 1989, Mr ROBERT lui remet, en présence de ses adjoints : Mr THOUVENOT - Mr MUNIER et de son époux, la médaille des vingt ans pour services rendus à la communauté. A ce jour seul Mr THOUVENOT partage cette reconnaissance avec elle.

Pendant toutes ces années, Simone MANGEOLLE s'investit à fond et s'acquitte avec bonheur de sa tâche. Elle contribue à donner une autre image du conseil municipal. Très vite les habitants se sont habitués à sa présence et apprécient sa disponibilité.

Et puis il y a son élection comme maire : elle n'a pas sollicité cette fonction, mais le vote des élus la désignent. Elle accepte l'honneur qui lui est fait. Notre village se démarque des douze autres avoisinants qui élisent des hommes…

Elle a conscience qu'être Maire c'est s'engager à faire changer les choses sans oublier de ménager les susceptibilités des uns et l'impatience des autres. Il faut se mettre au travail et prendre les décisions qui engagent sa commune.
C'est le maire qui propose l'ordre du jour lors du conseil municipal : pour qu'une proposition soit acceptée, la majorité, soit la moitié plus une voix, doit être atteinte. Les conseillers absents donnent procuration aux autres, et c'est la secrétaire de mairie qui de part son ancienneté et sa compétence assiste et tape le compte rendu de séance, alors que la tradition veut que cette tâche incombe au plus jeune des élus. De part son statut le maire est également officier de police et d'état civil. Une anecdote aujourd'hui la fait sourire et elle nous la raconte en y posant un regard emprunt d'indulgence, mais à l'époque il fallut y faire face. Pour la fête des « MAIS « : il s'agit de jeunes arbres en l'occurrence ici de charmes que les jeunes gens installent contre le mur du domicile des jeunes filles à marier dans la nuit du 30 avril au 1er mai pour les honorer. Cette nuit est également mise à profit pour se défouler et effectuer un charivari : déplacement d'objets les plus divers : pots de fleurs, volets, portique, pile de bois… à chacun le lendemain de récupérer son bien. Cette fois-ci des plaisantins vont jusqu'à bloquer avec un tas de bois la rue de Toul, obligeant de ce fait, dans la nuit, un bus de ramassage d'ouvriers d'emprunter la ruelle de la Gare pour rejoindre l'usine de NEUVES MAISONS. Suite à une plainte, les gendarmes se déplacent et la réveillent à quatre heures du matin : il lui faut trouver rapidement des volontaires pour dégager la route. Beaucoup de bruit pour des fêtards mal canalisés. Dommage, aujourd'hui cette tradition a disparue…

Pendant son mandat, on dotera le village d'un blason.
Le conseil municipal et son Maire continue la mise en place de la canalisation des égouts de la Rue de NANCY - du cimetière jusqu'au numéro 117, Sente Hanrigot.
Très vite le problème d'approvisionnement d'eau, suite à l'extension du village et à la sècheresse de certains étés, se pose. Les avis divergent, les débats sont contradictoires. Malgré plusieurs solutions le statu quo est maintenu, chacun maintenant sa position. Une scission se crée parmi les élus.
En 1991 ceux-ci votent le regroupement de MARON aux communes avoisinantes pour rejoindre le district urbain de NEUVES MAISONS qui deviendra dans les années 2001-2002 la communauté de communes de MOSELLE ET MADON , soit aujourd'hui un regroupement au total de douze communes.
Mais contrairement aux autres villages, notre maire n'est pas élue pour représenter les Meulsons au sein du district par les élus de la commune.

Elle préfère démissionner, car l'opposition est trop forte au sein du conseil municipal et la défiance s'installe : quatre conseillers la suivent dans sa démarche.

Aujourd'hui, c'est toujours la même femme dynamique, souriante et disponible. Elle ne regrette rien de cette tranche de vie. Elle nous rappelle aussi que c'est grâce à certains hommes qui ont su être attentif et accepter l'évolution de la condition féminine dans les années 60-70 que le changement fut possible, avec une pensée pour son époux qui l'a toujours soutenue et poussée à s'investir dans la vie collective. Grâce à lui, à sa confiance et patience qu'il lui a toujours témoignées, elle a pu s'investir à fond dans son engagement.
.

Les époux MANGEOLLE – Claude et Simone -

Une personnalité politique sait qu'elle puise sa grandeur dans le fait qu'après avoir été élue, goûté à la popularité, s'être donnée sans compter à ses concitoyens, elle sera frappée un jour d'ostracisme. Il lui faudra admettre son éviction et laisser sa place à un nouvel élu.

J.A.L.E.M. (Maron - Septembre 2008)

« Préparer l'avenir, ce n'est que fonder le présent… »
« Ma différence loin de te contredire t'enrichit… »
« Derrière toutes victoires, derrière toutes défaites, il y a la vie… »

Antoine de SAINT EXUPERY